

Un enjeu crucial pour le Québec

La capacité des individus d'accéder au savoir et d'apprendre tout au long de leur vie est une des conditions du développement culturel, social et économique. Les différentes actions entreprises par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne pourront avoir d'effets durables que si les personnes rehaussent et mettent à jour leurs compétences, en particulier lorsque leur formation de base est insuffisante au point de départ.

Dans cette perspective, l'adoption d'une politique gouvernementale visant l'apprentissage tout au long de la vie revêt un caractère stratégique pour le Québec. Les nouveaux enjeux individuels et collectifs posés aux adultes par la société du savoir et les changements actuels appellent une intervention énergique et immédiate. La mondialisation des marchés, la rapidité et la fluidité des communications, le renouvellement rapide des connaissances et des technologies, les changements sociaux accélérés, le maintien ou la réinsertion dans le marché du travail, la complexification de la vie sociale sont autant de facteurs qui exigent de la part de tous les adultes une formation de base suffisante et la mise à jour de leurs compétences pour s'adapter à ces réalités.

Alors que cela était peu commun dans les systèmes d'éducation de par le monde, le Québec a instauré divers services d'éducation des adultes au sein même du dispositif scolaire. La diversification des modes et des lieux de formation a permis l'émergence de modèles d'apprentissage formels et non formels, autonomes et indépendants des établissements de formation reconnus. On a vu se développer, outre les services publics d'éducation des adultes, la formation à distance, les services aux entreprises, la formation sur les lieux de travail et l'éducation populaire. Si l'on peut se réjouir de la présence de toutes ces possibilités permettant à l'adulte de terminer ou de poursuivre sa formation, certains éléments de ces dispositifs doivent être améliorés, notamment sur le chapitre de l'expression des besoins de formation et de l'adaptation de l'offre à ceux-ci.

D'autres ministères ou organismes gouvernementaux de même que le milieu communautaire et le secteur privé sont bien présents dans l'offre de service à l'éducation des adultes. Cette collaboration nécessite cependant une cohérence accrue dans les actions à accomplir. Beaucoup d'acteurs se partagent aujourd'hui ce champ d'action de la mission éducative et ont contribué à le configurer. Au premier chef se trouvent les interventions en matière de développement de la main-d'œuvre, lesquelles ont profondément transformé le paysage de la formation des adultes. Mentionnons également la mise en œuvre de politiques culturelles, sans oublier les interventions sectorielles en santé, en agriculture et dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de la sécurité publique et autres. Soulignons également l'apport remarquable des mouvements coopératifs, syndicaux, bénévoles et autres acteurs de la société civile qui s'intéressent de près à l'éducation des adultes et à la formation continue. Bref, la présente politique réunit un ensemble de partenaires du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue.



Des définitions et des principes constituant des balises pour guider les actions

Dans la présente politique, le gouvernement prend appui sur les définitions et les principes directeurs qui donnent leur sens aux orientations dégagées et qui inspirent les actions qui en découleront. Ces fondements, qui s'inscrivent dans la lignée de la Déclaration de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes de l'UNESCO à laquelle le Québec a adhéré, sont l'objet d'un solide consensus dans la société québécoise.

L'apprentissage tout au long de la vie

La formation considérée comme un processus qui dure toute la vie a pour objectifs de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les habiliter à faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyennes et des citoyens à la vie de la collectivité, bref, de permettre aux individus et aux communautés de prendre leur sort et celui de la société en main pour pouvoir relever les défis de l'avenir.

Il est indispensable que les démarches adoptées en matière d'éducation et de formation continue des adultes soient fondées sur l'héritage, la culture, les valeurs et l'expérience personnelle des intéressés et qu'elles soient conduites de manière à faciliter et à stimuler la participation active et l'expression des citoyennes et des citoyens.

L'éducation et la formation continue des adultes

Ces deux termes apparentés renvoient à l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles, ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société.

Les concepts d'éducation et de formation renvoient pour le premier à la dimension plus scolaire alors que le second a une connotation davantage socioéconomique qui recouvre plus précisément le concept de « formation continue liée à l'emploi » tel qu'appliqué au Québec dans le cadre du développement de la main-d'œuvre. Dans la présente politique, la mise en relation constante de ces termes vise à recouvrir l'ensemble d'une même réalité dont la jonction est assurée par les dénominateurs communs que sont, d'une part, les adultes et, d'autre part, l'idée-force de l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans tous les cas, qu'il soit question de formation continue ou d'éducation ou de formation des adultes, il faut considérer l'ensemble des besoins des adultes, qu'ils soient d'ordre professionnel ou culturel, ou bien qu'ils renvoient à d'autres dimensions de la personne.

À ces définitions fournissant déjà des balises pour la présente politique, s'ajoutent des **principes** faisant consensus parmi les divers acteurs de l'éducation des adultes et de la formation continue liée à l'emploi et qui constituent les assises de cette politique visant l'apprentissage tout au long de la vie.

- **L'accès au savoir pour toutes et tous et le partage des savoirs sont des facteurs d'épanouissement des personnes, de développement économique et de cohésion sociale;**
- **La formation initiale et la formation continue sont les deux jalons d'un même processus d'apprentissage qui s'échelonne tout au long de la vie des individus;**
- **L'affirmation du droit à l'éducation doit se traduire par des actions favorisant la demande de formation permettant l'apprentissage tout au long de la vie et la réussite des projets de formation;**
- **L'État doit assumer une responsabilité centrale dans l'éducation des adultes et la formation continue; cette responsabilité s'exerce dans la concertation et le partenariat;**
- **L'État, les organismes et les réseaux ne sont pas les seuls responsables de la mise en œuvre de l'éducation des adultes et de la formation continue. Les personnes qui en bénéficient, leurs formatrices et formateurs, les associations professionnelles, les associations syndicales et socioéconomiques, les employeurs et plus généralement l'ensemble des citoyennes et des citoyens le sont aussi.**

Une approche centrée sur la personne dans toutes ses dimensions, avec des préoccupations pour certains groupes de la population

La nécessité de poursuivre sa formation tout au long de la vie s'applique à l'ensemble des citoyennes et des citoyens sans distinction. Cette nécessité interpelle les pouvoirs publics, comme elle se pose pour le secteur privé et pour l'adulte, premier responsable et agent principal de sa formation.

L'organisation des services devrait pouvoir répondre, autant que faire se peut, aux besoins exprimés par les individus qui, par goût, par intérêt ou par exigence personnelle, voudraient acquérir et développer des connaissances ou des compétences dans les domaines de leur choix. **Dire cela est rappeler le caractère *pluridimensionnel* d'une éducation des adultes et d'une formation continue qui englobent la personne dans toutes ses dimensions.** À ce caractère pluridimensionnel du contenu de la formation vient s'ajouter la diversité des voies de formation.

Si tous sont concernés par la formation continue, et cela dès la formation initiale qui se doit de la préparer, certains groupes de la population éprouvent des difficultés particulières nécessitant un soutien et des réponses mieux adaptés à leurs besoins. Dans son plan d'action de la présente politique, le gouvernement consacrera une attention particulière à ces groupes.

Les moins de 30 ans sans qualification

Plus de sept prestataires de la sécurité du revenu sur dix âgés de moins de 30 ans ne possèdent pas de diplôme. Faute de qualification, ils se retrouvent tôt dans leur vie adulte à la sécurité du revenu avec, comme horizon, un faible espoir de sortir de cette dépendance économique. Souvent, ces personnes ont connu des problèmes ou des échecs scolaires répétés, elles sont en rupture avec leur milieu familial immédiat et plusieurs doivent assumer précocement des responsabilités parentales. Sans qualification, nombre d'adultes dans cette situation risquent de compromettre leur avenir sur le marché du travail, cela d'autant plus que la transition entre les études et le marché du travail est devenue très difficile sans une formation initiale achevée.

Les personnes handicapées

Les personnes handicapées sont, par rapport au reste de la population, deux fois plus nombreuses à n'avoir pas achevé leur formation de base, deux fois moins présentes sur le marché du travail, deux fois plus nombreuses à avoir un faible revenu. La majorité est mal préparée à la vie active. Cette situation doit changer et évoluer de façon à ce que ces personnes puissent faire bénéficier la société québécoise de leur potentiel et s'y réaliser pleinement. Pour cela, il y a lieu d'appliquer le principe d'*accommodement raisonnable* à leur égard, particulièrement en matière d'accès réel à la formation tenant compte de leur problématique.

Les personnes immigrantes

Sur les plans démographique et socioéconomique, les personnes immigrantes sont un apport important pour la société québécoise. Ce sont très souvent des personnes hautement scolarisées qui possèdent un profil de mobilité professionnelle intéressant ou qui ont une qualification professionnelle ou technique pouvant permettre de combler les besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs. Pour beaucoup de personnes immigrantes, l'intégration à la collectivité québécoise, l'acquisition de nouvelles connaissances et l'accès au marché du travail nécessitent tout d'abord la maîtrise de la langue française. De plus, un grand nombre ont besoin d'une formation complémentaire pour s'intégrer au marché du travail : connaissance des lois et règlements, apprentissage des nouvelles technologies, familiarisation avec le contexte de la profession ou du métier et autres domaines de compétence.

Les nations autochtones

Dispersées géographiquement sur l'ensemble du territoire et souvent loin des centres urbains, les premières nations ont des besoins de formation particuliers, notamment sur le chapitre de la formation de base. La majorité des autochtones abandonnent leurs études avant l'obtention du diplôme d'études secondaires et nombre d'adultes sont faiblement alphabétisés. Or, dans le contexte où ces communautés sont appelées à prendre en charge leur propre développement, l'éducation et la formation continue deviennent des moteurs importants d'épanouissement individuel et collectif.

Les personnes de 45 ans ou plus sur le marché du travail

Une attention particulière doit être accordée aux travailleuses et aux travailleurs âgés de 45 ans ou plus. En effet, au Québec, en 1998, plus du quart des travailleurs âgés de 45 à 64 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Chez ceux de 55 à 64 ans, c'était le cas de 40 p. 100 d'entre eux. Le niveau d'alphabétisation des travailleuses et des travailleurs âgés est également singulièrement faible. Ils participeraient peu aux activités de formation lorsqu'ils ont un emploi et aux mesures actives lorsqu'ils sont sans emploi. Dans le contexte du vieillissement de la population, il y a lieu de soutenir les activités permettant d'assurer la formation continue de la main-d'œuvre vieillissante puisque celle-ci sera de plus en plus appelée à prolonger sa vie active.

La répartition des travailleuses et des travailleurs dans des emplois différents, le fait que les femmes sont nombreuses à opter pour le travail autonome, un emploi atypique ou encore un emploi dans les entreprises de petite taille et la rémunération inégale selon les sexes indiquent, par ailleurs, que l'offre et les services de formation doivent adopter une approche différenciée selon le sexe.

Une visée générale : susciter l'expression de la demande de formation

L'expression des besoins de formation constitue une ligne de fond de la présente politique. Bien gérer la demande de formation comporte deux dimensions : créer les conditions pour que les besoins de formation s'expriment dans toute leur diversité et, d'autre part, veiller à ce que l'offre de formation traduise les aspirations individuelles et collectives.

Dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie, il ne suffit plus de simplement répondre à la demande explicite. Il faut aller au-delà et chercher par des mécanismes pertinents à éveiller cette demande.

Encourager l'expression de la demande et y répondre sont des actions garantes d'une plus grande sensibilisation à l'importance d'une formation de base et d'une formation qui se poursuit tout au long de la vie. Conséquemment, les services devront nécessairement être adaptés aux besoins et aux situations particulières des adultes et des collectivités.

Accentuer l'expression des besoins imposera une plus grande flexibilité de l'offre et une prise en compte de la diversité des lieux et des modes de formation, lesquels élargissent le champ d'action en matière d'éducation et permettent d'entrer en contact avec la population dans son milieu immédiat de vie et de travail. Ainsi, l'exploration et l'exploitation des activités de formation en ligne et différentes formes de collaboration avec les entreprises ou de partenariat avec la communauté devront être maintenues et augmentées.

Une approche partenariale

Le gouvernement du Québec a fait le choix de se donner une politique en matière d'éducation des adultes et de formation continue portée par tous les partenaires agissant dans ce domaine, tant les acteurs gouvernementaux que socioéconomiques.

Tout n'est pas à refaire, loin de là. Il s'agit plutôt de construire à partir de ce qui est déjà en place, de consolider certains dispositifs ou, encore, d'en réorienter d'autres, de leur donner un nouveau souffle ou d'innover. Il s'agit moins d'ajouter aux services actuels que de pratiquer une approche cohérente et adaptée aux besoins diversifiés des adultes et de différents groupes de la population.

Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrons ancrer une culture de l'apprentissage tout au long de la vie au Québec, en commençant par la nécessité d'adapter l'offre de services de formation ou de soutien à la formation aux contextes diversifiés dans lesquels évoluent les adultes.

Quatre orientations structurantes et mobilisatrices

Sur la base des enjeux en cours, des définitions et principes retenus et des préoccupations qu'elle fait siennes, la présente politique s'articule autour de quatre grandes orientations reliées étroitement entre elles et définissant des priorités d'action :

- **ASSURER UNE FORMATION DE BASE AUX ADULTES;**
- **MAINTENIR ET REHAUSSER SANS CESSER LE NIVEAU DE COMPÉTENCE DES ADULTES;**
- **VALORISER LES ACQUIS ET LES COMPÉTENCES PAR UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE;**
- **LEVER DES OBSTACLES À L'ACCESSIBILITÉ ET À LA PERSÉVÉRANCE.**

Une politique et un plan d'action

La présente politique fait état des orientations gouvernementales en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Cette vision gouvernementale s'explique dans le plan d'action qui accompagne la politique. La politique cerne les enjeux et établit des orientations se voulant mobilisatrices pour l'ensemble des partenaires concernés. Ces orientations fournissent les assises du plan d'action qui, de son côté, indique les mesures structurantes et prioritaires qui ont été retenues pour ancrer une culture de la formation continue au Québec.